



SHUMONA SINHA

« Les contes de fées faisaient place aux contes de feu. »

« La langue, c'est ce qui enferme chaque individu dans sa propre solitude. »

« Les mots, les mots, les maux. Les maux tordent les hommes et les femmes. Ils les tordent, les font se plier, se briser, se déchirer, se haïr, se détester. Les mots sont des armes, des armes redoutables, des armes de destruction massive. »

Assommons les Pauvres !, 2011, Shumona Sinha

Sinha

« Les traductions bengalies de poésies françaises... c'est ce qui a éveillé une sorte de curiosité amoureuse en moi pour la France, pour le pays de la poésie et de la peinture. [...] »

Écrivaine engagée française d'origine indienne de Calcutta, Shumona Sinha est également traductrice et interprète travaillant en français, en anglais et en bengali. Son travail se distingue par une écriture intense et poétique qui sublime son style, faisant d'elle une figure marquante de la littérature contemporaine. En reconnaissance de ses talents, elle a reçu plusieurs prix littéraires (le Prix du rayonnement de la langue et de la littérature françaises de l'Académie française, le Grand Prix du Roman de la SGDL, le Prix Valéry Larbaud et l'Internationaler Literaturpreis à Berlin).

Plus jeune, elle remporte aussi le prix du meilleur jeune poète du Bengale.

Shumona Sinha s'inspire de Baudelaire et de son poème intitulé « Assommons les pauvres ! », dont elle emprunte le titre.

Shumona Sinha est connue pour ses œuvres abordant l'identité, l'immigration, l'exil, la langue, les inégalités et la politique. Tous ces thèmes font de son travail une exploration profonde et minutieuse des réalités contemporaines et des enjeux sociaux. « Assommons les pauvres ! » est considéré comme une critique de la société contemporaine et de son traitement des populations marginalisées.

« [...] Je ne parle pas d'une immigration, de tous les pays de tous les peuples, je parle d'une immigration précise, celle de L'Inde du Bangladesh et du Pakistan que je connais et que j'ai connu grâce à mon travail d'interprète juridique. »

